

Conseils au personnel mobile concernant leurs finances personnelles pendant l'affectation

À lire avant le départ

2026

Introduction

Pendant leur affectation avec MSF, le salaire du personnel mobile est versé directement sur le compte bancaire communiqué à MSF. De plus, à compter de novembre 2026, le per diem versé au personnel mobile et aux personnes à charge qui l'accompagnent sera supprimé.

Vous trouverez ci-après différentes recommandations visant à vous aider à vous assurer de disposer de liquidités en espèce suffisantes et d'un accès à vos fonds personnels sur votre lieu d'affectation.

Veuillez noter que votre entité de gestion peut adapter différemment les conseils et orientations présentés ci-dessous. Il est donc important de consulter les recommandations spécifiques applicables à votre affectation.

Objectifs

Pendant leur affectation, le personnel mobile aura accès à des avances sur salaire payées en liquide dans la monnaie locale pour disposer de fonds afin de couvrir les dépenses quotidiennes telles que la nourriture et les achats personnels. **Malgré l'accès aux avances sur salaire, le personnel mobile doit également s'assurer qu'il dispose d'autres moyens de paiement ou d'un accès alternatif à des fonds. Ce document vise à fournir des recommandations pour s'assurer d'avoir suffisamment d'espèces et d'avoir accès à des moyens de paiement personnels pendant une affectation.**

Contexte

Le personnel mobile a la possibilité de demander des avances sur salaire sous certaines conditions, néanmoins MSF vous encourage vivement à gérer vos finances de manière autonome pendant l'affectation. Les avances sur salaire étant optionnelles, destinées aux cas où le personnel mobile n'a pas accès à d'autres moyens de paiement, et n'offrant pas de flexibilité en termes de montant, le personnel mobile devrait privilégier l'accès à des fonds par ses propres moyens. Prévoir un accès aux fonds via carte de débit ou de crédit, et envisager d'autres moyens de paiement numériques ou d'autres comptes. Ces éléments doivent être pris en compte avant le départ, dans la mesure où **les frais liés à l'accès à vos fonds seront à votre charge.**

Avant de partir en affectation

- Procurez-vous une carte bancaire internationale auprès de votre banque (les cartes Visa et Mastercard sont les plus largement acceptées)
- Configurez votre compte bancaire pour pouvoir accéder aux services bancaires en ligne – la plupart des pays d'affectation disposent d'un accès à Internet. Informez votre banque que vous allez travailler à l'étranger, afin que les services bancaires en ligne ne soient pas bloqués et que vos transactions bancaires ne soient pas

signalées comme suspectes. Renseignez-vous sur les frais de retrait et le taux de change appliqué par votre banque.

- Prévoyez à l'avance les autres dépenses potentielles (telles que les frais de vacances et les billets d'avion) et réfléchissez à la manière de les gérer, notamment en augmentant le montant mensuel pouvant être débité ou retiré à l'étranger via votre carte.
- Planifiez vos dépenses et vos achats à l'avance afin d'éviter de transporter inutilement de grosses sommes en espèces.
- Avant votre départ, renseignez-vous sur la devise la plus avantageuse à emporter. Ne partez pas du principe que les dollars américains (USD) ou les euros (EUR) sont acceptés partout : ce n'est pas le cas ! Soyez conscient des risques et des conséquences liés au recours au marché noir pour le change de devises. À titre d'orientation générale, veuillez suivre les mêmes règles que celles en vigueur dans votre pays d'affectation.

Pendant l'affectation

Veillez à consulter les documents de briefing relatifs à votre lieu d'affectation, y compris les informations concernant le montant standard des avances sur salaire ou les cas exceptionnels où le lieu ne serait pas éligible. Vous trouverez ci-dessous quelques-unes des méthodes les plus courantes pour accéder à vos fonds pendant votre période d'affectation.

Avances sur salaire

- Considérant que l'accès aux espèces ou à d'autres moyens de paiement peut s'avérer difficile, le personnel mobile aura accès à des avances sur salaire lorsque cela est nécessaire et possible. Ces avances sont versées en espèces au sein du programme, puis déduites du salaire de l'employé versé sur son compte bancaire.
- La demande d'avance sur salaire se fait via un outil en ligne simple d'utilisation, qui sera communiqué lors du briefing.

Utiliser votre carte bancaire pour régler vos dépenses quotidiennes ou vos billets d'avion pour les vacances

- Dans de nombreux lieux où nos programmes sont mis en œuvre, les commerces acceptent les paiements par carte internationale ou par virement électronique. Certains commerces peuvent proposer un retrait d'espèces lors d'un paiement par carte. Dans certains cas exceptionnels, certaines cartes internationales peuvent ne pas être utilisables ; il est donc important de vérifier ce point auprès de l'entité gestionnaire.
- Si vous réservez un vol auprès d'une grande compagnie aérienne, il est possible d'acheter un billet électronique. Dans ce cas, il est facile de réserver des vols en ligne à l'aide de votre carte de débit ou de crédit.

Argent mobile et portefeuilles électroniques

- L'argent mobile est un service financier numérique qui permet aux utilisateurs d'envoyer, de recevoir et de stocker de l'argent à l'aide d'un téléphone portable, sans avoir besoin d'un compte bancaire. Sa portée peut être internationale (Google Wallet, anciennement Google Pay, etc.) ou locale. Des services tels que M-Pesa, Orange Money et Wave sont couramment utilisés et souvent préférés en raison de leur sécurité et de leur large acceptation, notamment par les opérateurs locaux. Renseignez-vous auprès de votre équipe de projet sur la disponibilité et le fonctionnement de ces services sur le lieu de votre affectation.

Argent liquide (espèce)

- Vous pouvez conserver votre argent liquide personnel dans le coffre de MSF ; veuillez consulter les règles et conditions d'utilisation. Cependant, MSF n'est pas responsable en cas de perte ou de vol de l'argent liquide du personnel mobile. Par ailleurs, la discrétion est essentielle pour des raisons de sécurité, notamment en évitant de communiquer sur les moments et les lieux où l'argent liquide est retiré ou transporté.

Distributeur Automatique de Billets (DAB)

Dans de nombreux pays où MSF intervient, les distributeurs automatiques acceptent la plupart des cartes de débit et de crédit internationales, notamment Cirrus, Maestro, Visa et MasterCard.

- Les distributeurs automatiques constituent parfois le moyen le plus efficace, le plus simple et le moins coûteux d'accéder à de l'argent liquide, avec des frais bancaires limités et des taux de change relativement avantageux.
- Les retraits s'effectuent généralement dans la monnaie locale, ce qui vous évite d'avoir à changer de l'argent.
- Les plafonds de retrait, la disponibilité des devises, les frais et la sécurité sont des éléments importants à prendre en compte. Respectez toujours les règles de sécurité de MSF applicables à votre pays d'affectation, notamment en ce qui concerne les retraits aux distributeurs automatiques.

Les banques

Dans la plupart des pays dépourvus de distributeurs automatiques, il est possible de retirer des espèces à l'aide de votre carte de crédit dans une banque nationale.

- La banque exigera généralement une copie de votre passeport et pourra vous demander des précisions sur votre adresse locale. Respectez toujours les règles de sécurité de MSF applicables à votre pays d'affectation en matière d'accès aux banques.
- Les frais liés à ce type de retrait existent, et les fonds sont généralement versés en monnaie locale.
- Les sociétés émettrices de cartes de crédit peuvent facturer des intérêts sur les retraits d'espèces à compter de la date de la transaction. Pour éviter des frais d'intérêt élevés, il est conseillé de transférer des fonds sur votre compte de carte de crédit avant ou immédiatement après avoir effectué un retrait. Si vous avez accès aux services bancaires en ligne, cela peut généralement être fait facilement.

Western Union, Ria et autres agences de transfert d'argent

Il existe un vaste réseau d'agences de transfert d'argent à travers le monde. Elles sont présentes dans de nombreux endroits, et pas seulement dans les capitales. Les exigences pour le retrait d'espèces varient selon les pays et peuvent inclure une pièce d'identité spécifique, une inscription, une adresse ou d'autres justificatifs, mais le transfert de fonds via ces agences reste relativement simple.

- Pour plus d'informations sur l'envoi et la réception d'argent via Western Union, vous pouvez consulter leur site web - <http://www.westernunion.com> - qui fournit des informations et des conseils spécifiques à chaque pays.
- Bien que les agences de transfert d'argent puissent être plus coûteuses que d'autres méthodes, elles restent une option utile lorsque les alternatives sont limitées ou indisponibles.
- Grâce aux applications de ces entreprises, il est parfois possible de s'envoyer de l'argent à soi-même dans une agence du pays de destination, voire sur des comptes d'argent mobile tels qu'Orange Money ou M-Pesa, par exemple.

En cas d'urgence personnelle

D'autres options peuvent être envisagées lorsque les dispositions mentionnées ci-dessus ne sont pas applicables. Ces dérogations doivent être réservées aux situations d'urgence ou à des contraintes personnelles majeures. Elles sont évaluées par l'employeur dans une optique de devoir de diligence et de solidarité et ne doivent pas servir à pallier une planification insuffisante ou à éviter des frais de transaction. Veuillez consulter votre entité de gestion concernant les conditions applicables à ces avances exceptionnelles.

Avance de salaire exceptionnelle

- Les avances exceptionnelles justifiées sont généralement limitées à un certain montant. Ces avances sont versées en espèces sur le lieu d'affectation et sont ensuite déduites du salaire de l'employé versé sur son compte bancaire.
- Les montants dépassant ce plafond doivent être approuvés par la section contractuelle compétente et nécessitent une preuve d'accord, ce qui peut entraîner des délais de traitement plus longs.

Un dernier conseil : anticipez et soyez prêt – la gestion de votre budget personnel relève de VOTRE responsabilité !